



- LEGENDE DU PLU**
- Limite communale
 - Limite de zone
 - U** Nom de la zone
 - Marge de recul des constructions (en mètres)
 - Emplacement réservé
 - Secteur couvert par le Plan de Prévention des Risques inondations (PPRI annexé au PLU)
 - Trame végétale à conserver ou à créer
 - Éléments remarquables du patrimoine
 - Couloir de bruit (en mètres)
 - Cheminement piétonnier existant à conserver
 - ▲ Règles architecturales particulières
 - Risque technologique : limite de zone d'effet d'intensité 20 mbar
 - Risque technologique : limite de zone d'effet d'intensité 50 mbar

Par délibération du conseil municipal du 24.11.1999 un droit de préemption urbain est institué sur l'ensemble des zones urbaines (UA, UB...) et à urbaniser (1AU, 1AUX...) délimitées par le plan local d'urbanisme (code de l'urbanisme).

D.P.U.

Reconduction du D.P.U. par D.C.M. en date du 16.02.2001
 Reconduction du D.P.U. par D.C.M. en date du 01.12.2010
 Reconduction du D.P.U. par D.C.M. en date du 30.11.2016

DEPARTEMENT DE MOSELLE	
Projet :	HAGONDANGE PLU
Mission :	REVISION ALLEGEE
Document :	ZONAGE
N° Planche	Planche 02
Echelle :	1/2000
<small>Dossier diffusion</small>	
<small>Document conforme à celui annexé à la DCM du 06-11-2024 portant approbation de la Révision Allégée du PLU.</small>	
Signature :	
	ESpace & TERRitoires <small>2 place des Tricoteries 54230 CHAILLEVY Tél 03.83.50.53.87</small>